



lettre de notification non envoyee

Par **IRIS1956**, le **26/03/2020** à **10:04**

Bonjour, Je suis bénévole en tant que monitrice dans un club canin. Le 14 mars j 'ai été à eu un entretien préalable demandé par téléphone sur une sanction disciplinaire à mon égard. Le Président de l association , le vice president , tresorier et secretaire mon reçu pendant une heure très pénible. Le griefs étaient personnels sur les trois dernières personnes et non sur mon travail et le bien qu il apporte au club !; !je suis comportementaliste. Les griefs ne sont pas prévus dans les motifs d 'exclusion et il est mentionné que la notification de la sanction doit être envoyé en AR dans les 15 jours. J'ai envoyé un mail au VP principal accusateur de 86ans , demandant cette notification. Il me répond que vu la conjoncture sanitaire c'est en attente et qu on verra apres la fin du confinement!

As t il le droit de le faire pour une simple lettre en AR ? Peut il me notifier cela par mail?

Peux t il à nouveau me reconvoquer pour recommencer la procédure?

Merci de vos reponses